

Décision du Directeur, Président du Directoire
n° 2020-006

**Objet : Délégation de signature –
Service des Ressources Humaines**

- ✚ Vu le Code de la Santé Publique et notamment son article L 6143.7 ;
- ✚ Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- ✚ Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé ;
- ✚ Vu l'arrêté ministériel en date du 31 mai 2005 nommant Monsieur BUZENS Yves, Directeur, au Centre Hospitalier spécialisé de l'Yonne ;
- ✚ Vu la décision de délégation de signature n° 2020-004 donnée à Monsieur MANGIN D'HERMANTIN Johan en date du 10 février 2020

DECIDE

ARTICLE 1 : Délégation de signature est donnée à Monsieur Johan MANGIN D'HERMANTIN pour les actes suivants relatifs à la gestion administrative des Ressources Humaines et Affaires Médicales :

A – Gestion administrative du personnel non-médical du CHS de l'Yonne

1. Toute décision relevant de la gestion des carrières des agents titulaires ou stagiaires
2. Toute décision relevant de la gestion des agents contractuels ou sous contrats particuliers
3. Tous les courriers courants relevant de la gestion administrative du personnel non-médical du CHS de l'Yonne

B – Gestion des personnels médicaux

1. Tableaux de garde
2. Publicité, demande de création de postes
3. Dossier retraite, relation Ircantec
4. Actes d'engagement et convention relatifs à la gestion des carrières des praticiens hospitaliers titulaires
5. Décisions relatives à la gestion des carrières des assistants, des praticiens contractuels, des attachés et des internes

ARTICLE 2 : En cas d'empêchement de Monsieur Johan MANGIN D'HERMANTIN, délégation est donnée à :

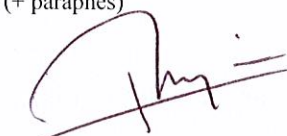
- **Monsieur Eric ROBE et Madame Patricia MARGUERITTE**, Adjointes des Cadres Hospitaliers, pour signer :
 - A. *Tous les courriers courants relevant de la gestion administrative du personnel non-médical du CHS de l'Yonne*
 - B. *Les actes relevant de la gestion administrative du personnel non-médical du CHS de l'Yonne :*
 - Toute décision relevant de la gestion des carrières des agents titulaires ou stagiaires
 - Toute décision relevant de la gestion des agents contractuels ou sous contrats particuliers
 - C. *Les actes relevant de la gestion des personnels médicaux :*
 - Toute correspondance avec les personnels médicaux
 - Dossier retraite, relation IRCANTEC
 - D. *Les ordres de missions et états de frais des personnels médicaux et non-médicaux du CHS de l'Yonne*
 - E. *Les courriers courants relevant de la gestion administrative de la formation des personnels médicaux et non-médicaux du CHS de l'Yonne*
 - Bulletins d'inscriptions, convocations, ordres de mission formation, conventions avec les organismes de formation, demandes de remboursement ANFH, états de frais des personnels

ARTICLE 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux formulé près le directeur du Centre Hospitalier Spécialisé de l'Yonne (4 Avenue Pierre Scherrer – 89000 AUXERRE) ou d'un recours contentieux près le Tribunal Administratif de DIJON (22 Rue d'Assas – 21000 DIJON), dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Auxerre, le 10 février 2020


Le Directeur
Yves BUZENS


Johan MANGIN D'HERMANTIN
(+ paraphes) JM



Patricia MARGUERITTE
(+ paraphes) Pm



Eric ROBE
(+ paraphes) ER



- Agents
- Trésorerie
- Dossier
- Affichage au 2^{ème} étage du bâtiment administratif
- Site internet